COMMUNE DE DOIZIEUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 14 MARS 2024 A 19 h

Le QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE, à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 28 février 2024, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

<u>Etaient présents</u>: MM. PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, CLERJON.

<u>Absents excusés</u>: Mme CHARRIN pouvoir à Mme RIVOLLIER, Mme GRUFFAZ pouvoir à Mme BERLIER-MAURICOUT, Mme PLANTIER, Mme BOUVERESSE.

Soit ONZE membres présents, TREIZE votants sur QUINZE en exercice.

Secrétaire de séance : M. Mikaël CLERJON.

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2024
- Approbation du Compte Financier Unique Année 2023
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- Vote du Budget Primitif Année 2024
- THEATRE Approbation du projet et demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- THEATRE Approbation du projet et demande de subvention auprès de l'Etat
- Ecole « Le Moulinage » Organisation du temps scolaire Rentrée 2024
- Restaurant scolaire Approbation nouveau règlement
- Dénomination des voies de la commune
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-03-2024 examinée le 14/03/2024 – Approbation du Compte Financier Unique – Année 2023 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-03-2024 examinée le 14/03/2024 – Affectation du résultat de fonctionnement – Année 2023 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-03-2024 examinée le 14/03/2024 – Vote du Budget Primitif – Année 2024 – Approuvée à l'unanimité.

2024/06 1
du projet – Demande

Délibération n° 04-03-2024 examinée le 14/03/2024 – THEATRE – Approbation du projet – Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'aménagement du territoire – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-03-2024 examinée le 14/03/2024 – Ecole « Le Moulinage » Renouvellement de la dérogation pour l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 06-03-2024 examinée le 14/03/2024 – RPI – Approbation règlement du restaurant scolaire – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 07-03-2024 examinée le 14/03/2024 – Dénomination des Voies de la Commune de Doizieux – Approuvée à l'unanimité.

Approbation du Compte Financier Unique - Année 2023

Le compte financier unique 2023 se présente comme suit :

- En section de fonctionnement :

- Dépenses :

558 710.53 €

- Recettes:

721 515.13 €

En section d'investissement :

- Dépenses :

1 092 851.89 €

- Recettes:

1 361 569.25 €

Affectation du résultat de fonctionnement - Année 2023

Le compte financier unique qui vient d'être adopté fait apparaître un excédent d'exploitation de 162804.60 €. Le résultat cumulé en fin 2022 faisait apparaître un excédent de 207 631.43 € qui avaient fait l'objet d'une affectation à la section d'investissement pour un montant de 120 000 €.

Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur l'affectation d'un résultat de fonctionnement cumulé excédentaire de 250 436.03 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prélever la somme de 150 000 € Pour financer les travaux d'investissement et de conserver la somme de 100 436.03 € en réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours.

Vote du budget primitif - Année 2024

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 748 491.03 €. En section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1 501 055.36 €, compte tenu des crédits de report.

<u>THEATRE – Approbation du projet – Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'aménagement du territoire</u>

Monsieur le Maire informe que nous pouvons peut-être prétendre à une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'aménagement du territoire pour le projet du théâtre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention au titre de l'aménagement du territoire auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

THEATRE – Approbation du projet – Demande de subvention à l'Etat au titre du fonds vert

Monsieur le Maire informe que nous pouvons déposer un dossier auprès de l'Etat au titre du fonds vert pour le projet du théâtre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert.

Ecole Publique « Le Moulinage » Renouvellement de la dérogation pour l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024

Depuis la rentrée 2018, l'école publique « Le Moulinage » de Doizieux bénéficie d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours. Il est nécessaire de délibérer à nouveau pour renouveler la dérogation.

Le conseil d'école en date du 6 février a émis un avis favorable à la poursuite de cette dérogation.

Le conseil municipal déclare favorable au renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire à 4 jours pour la rentrée de 2024 et de maintenir les horaires actuels à savoir : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30

RPI - Approbation règlement du restaurant scolaire

Vu les problèmes rencontrés par les responsables du restaurant scolaire dans la gestion de l'achat des denrées pour la préparation des repas, qui est du à l'inscription trop tardive des enfants, il est nécessaire de revoir le règlement, et plus particulièrement l'article 11, afin de redéfinir une heure butoir d'inscription de l'enfant au repas.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de fonctionnement du restaurant scolaire qui sera applicable à partir du 15 mars 2024.

Dénomination des voies de la commune de Doizieux

Vu l'obligation pour les communes de – de 1 000 habitants, de nommer toutes les voies et numéroter toutes les habitations de la commune, le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la dénomination des voies, adopte et valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que la cotisation au PNRP va doubler à partir de l'année 2024 pour toutes les communes
- Monsieur le Maire informe les élus sur l'avancée par rapport au gérant du commerce multiservices. Il nous reste également a finaliser les baux avec l'aide d'un avocat.
- Une élue informe que l'opération Pilat Propre organisée en collaboration avec le PNRP aura lieu le samedi 23 mars, rendez-vous à 8h30 au barrage.
- Une élue informe qu'une marche d'orientation est organisée par l'association « Le Chapit » le 24 mars au profit de la mucoviscidose.
- Une élue informe que le centre de loisirs Terrazieux souhaite participer au fleurissement de la commune par la plantation des plantes dans les bacs à fleurs.
- Une élue informe que Saint-Etienne avait lancé un appel afin de trouver 2 ambassadrices sur chaque commune pour la semaine de l'égalité et la journée de la femme. Erika LECLERC-MARCEAU et Marion PERENNEZ sont les ambassadrices de la commune de Doizieux. Plus d'infos sur le site de Saint Etienne Métropole.
- Une élue informe d'un problème sur une concession du cimetière fissurée. Elle s'est rendue sur place pour échanger avec l'un des propriétaires de la concession. L'élue se charge de lui faire une réponse.
- Un élu présente le bilan de la Loi EGALIM de l'année 2023.
- Un élu informe du problème d'un capteur de mouvement qui se déclenche lors des exercices d'intrusion dans l'école. Il est nécessaire de trouver une solution pour pouvoir maîtrise ce capteur par un interrupteur.
- Un élu va publier les informations sur les composteurs distribués gracieusement par Saint Etienne Métropole aux habitants de la commune après avoir fait son inscription sur le site de Saint Etienne Métropole
- Un élu informe les membres présents des horaires de la coupure de la route lors du passage du rallye du Pays du Gier et fait le nécessaire pour diffuser l'information sur le site internet et Illiwap
- Un élu fait le point sur les heures de ménage de l'agent en charge de l'entretien des locaux de l'école Publique.
- Un élu informe du don par le GDS de la Loire de 8 pièges à frelons par commune. Pour la commune de Doizieux ces derniers ont été donné aux habitants volontaires de piéger les frelons et de faire remonter les statistiques de piégeage en mairie.
- Un élu informe que la traditionnelle marche des élus aura lieu le samedi 8 juin.

La séance est levée à 23 h 15.

Monsieur le Maire,

Jean-Philippe PORCHEROT,

Le secrétaire de séance, Mikaël CLERJON,

Publié le: 30 av il 224

Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire